

Directive pour l'examen de module

Assurance de transport



Auteur	Geschäftsstelle VBV
Version	1.2
Date	29.10.2012 (27.06.2023)

Sommaire

1.	Objectifs	3
-----------	------------------	----------

2.	Matières d'examen	3
2.1.	Conditions pour polices	3
2.2.	Marchandises	3
2.3.	Corps	3
2.4.	Assurances de patrimoine	3

3.	Exigences	4
-----------	------------------	----------

4.	Déroulement des examens	5
-----------	--------------------------------	----------

5.	Durée de l'examen	5
-----------	--------------------------	----------

6.	Moyens auxiliaires	5
-----------	---------------------------	----------

1 Objectifs

Le candidat / la candidate est en mesure

- de constater un besoin d'assurance, compte tenu des lacunes, et d'indiquer les couvertures d'assurance adéquates ;
- d'appliquer les Conditions générales d'assurance et les principales conditions complémentaires à des cas qui lui sont soumis, en tenant particulièrement compte de l'étendue de la couverture ;
- de décrire les éléments essentiels de l'analyse du risque, d'expliquer la structure des tarifs de primes et d'exposer les bases du calcul des primes.

2 Matières d'examen

Branches d'assurance et conditions

2.1 Conditions pour polices

- Conditions pour polices (CP 2023)

2.2 Marchandises

- Marchandises (CGAT 2023) et les clauses relatives 1 à 12
- Véhicules routiers pour propre compte
- Valeurs (CGAV 2023)
- Dispositions relatives aux maxima valeurs
- Dispositions relatives à l'expédition valeurs
- Expositions (CGAT 2023)
- Collections de voyageurs
- Manutentions (également sous la forme de couverture de la responsabilité)
- Appareils et instruments

2.3 Corps

- Corps maritimes
- Corps fluviaux
- Matériel roulant

2.4 Assurances de patrimoine

- Responsabilité du camionneur (CGAR 2008 – Camionneur)
- Responsabilité du commissionnaire de transport (CGAR 2008 – Transitaire)
- Responsabilité de l'entrepositaire
- Perte d'exploitation transport
- Amendes contractuelles

3 Exigences

Taxonomie

(explications dans la partie générale des directives)

3.1. Objectif et importance économique de l'assurance transport	
Reconnaître l'objectif et l'importance économique de l'assurance Transport et savoir en expliquer les effets	6
Délimitation entre les différentes branches des assurances de choses et de patrimoine	4
3.2. Formes d'assurance	
Etendue de la couverture, prestations et autres caractéristiques	4
Champs d'application, combinaisons et compléments possibles	5
Principes régissant la détermination des prestations et des sommes d'assurances adéquates	3
Application des différentes formes d'assurance sur la base de cas concrets	5
Avantages et inconvénients de certaines formes d'assurance pour le preneur d'assurance et l'assuré	6
3.3. Tarifs des primes	
Bases applicables au calcul des primes	4
Éléments constitutifs de la prime	4
Structure des tarifs de primes spécifiques à la branche	4
Fonction des éléments de tarification	4
Formes de décomptes	2
Possibilités, conditions et modalités d'adaptation des primes en fonction de la sinistralité individuelle	4
3.4. Conditions générales, particulières et complémentaires; dispositions légales	
Structure et teneur des conditions générales, particulières et complémentaires	5
3.5. Conclusion et gestion du contrat, sinistre	
Conclusion du contrat	3
— évaluation du risque par l'assureur	
— fixation de la somme d'assurance et de l'étendue de la couverture	
— début de l'assurance, respectivement de la couverture	
— acceptation du risque	
— établissement du contrat	

Gestion du contrat	3
— modifications contractuelles	
— changement de propriétaire	
— inclusion de risques supplémentaires	
— augmentation des prestations pendant la durée du contrat	
— aggravation ou diminution du risque, suppression du risque	
— contrôle du risque	
— extinction de la couverture d'assurance	
Sinistre	4
— obligations en cas de sinistre	
— reconnaissance de l'obligation d'indemniser	
— montant du dommage	
— indemnité	
— justification des prétentions	
— concours de responsabilités	
— situation contractuelle après le sinistre	

4 Déroulement des examens

Examen écrit en ligne avec des questions ouvertes (saisie de texte libre) et fermées, p. ex. questions à choix multiple.

L'examen se déroule sur un ordinateur ou un ordinateur portable mis à disposition par l'AFA.

5 Durée de l'examen

120 minutes

6 Moyens auxiliaires

Les machines à calculer non programmables (sans fonction de sauvegarde ni d'accès à internet) pourvues uniquement des fonctions de base ainsi que du papier pour prendre des notes sont autorisés.

D'autres moyens auxiliaires sont interdits. Des feuilles pour prendre des notes sont mises à disposition au lieu d'examen. Toutes les feuilles seront ramassées à la fin de l'examen. Les moyens auxiliaires ne peuvent être employés que par une personne.

